

Questions orales

L'OPINION DEMANDÉE PAR LE PRÉSIDENT DU PARTI LIBÉRAL

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, si le premier ministre désire se battre pour de vrai, je suis prêt à le rencontrer n'importe quand.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: J'ai effectivement posé cette question à plusieurs reprises. Si j'insiste de la sorte, c'est parce que je n'ai jamais obtenu de réponse du premier ministre, qui n'a fait que tourner autour du pot. Il n'a jamais répondu véritablement à la question.

Je pose cette question pour une raison très précise: en effet, une personnalité bien connue, qui est à la fois un ami proche et un associé du premier ministre, m'a demandé mon avis sur cette question très importante. Il ne s'agit de nul autre que du président du parti libéral du Canada. Il m'a envoyé une lettre à mon adresse personnelle à Ottawa, dans laquelle il disait:

En tant que président national du Parti libéral, je veux savoir ce que vous en pensez et je puis vous assurer que nous écouterons vos conseils également.

Des voix: Oh, oh!

● (1450)

M. Hees: Écoutez bien cela: «Et je puis vous assurer que nous écouterons vos conseils également».

Comme le président m'a demandé mon avis, madame le Président, et qu'il m'a donné l'assurance qu'il en tiendrait compte, je demande au premier ministre s'il peut faire connaître mes vues sur cette question très importante à la nouvelle présidente et lui dire que je lui communiquerai bon nombre d'autres idées...

Mme le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la présidente du Parti libéral sera sans doute intéressée d'apprendre qu'elle n'obtiendra jamais de réponse du député, lequel doit toujours me consulter au préalable.

M. Hees: Je lui fournirai une foule de réponses. J'espère que cela aura de meilleurs résultats que je n'ai pu en obtenir dans mes échanges de vues avec le premier ministre.

M. Trudeau: Le député dit qu'il lui fournira toutes sortes de réponses. Je suis sûr que c'est ce qu'il a fait à l'occasion pour son propre chef.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES COÛTS D'APPLICATION

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, nous avons appris que le ministère de la Justice aurait besoin d'un supplément de 3.3 millions de dollars pour payer ce qu'il va lui coûter en plus pour faire appliquer la Charte des droits. En outre, il aurait besoin apparemment de

50 autres fonctionnaires. Le ministre de la Justice pourrait-il nous donner une idée de ce qu'il faudra payer en tout pour administrer la Charte des droits et rapatrier la constitution? Comme cela, à vue de nez, combien de milliards de dollars?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, je suis sûr qu'à l'instar de tous nos collègues, le député tient absolument à ce que cette partie importante de notre constitution reçoive l'attention voulue.

Comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, ces années-personnes supplémentaires doivent notamment permettre au gouvernement d'examiner toutes les lois et tous les règlements—des milliers de pages, madame le Président—de façon à s'assurer par avance, sans demander aux tribunaux de statuer sur tout, que nous éliminons nous-mêmes au moins les lacunes les plus évidentes que nous rencontrons dans nos lois actuelles. Certes, les tribunaux devraient trancher en dernier ressort tout litige dont ils seraient saisis.

M. McKenzie: Madame le Président, puisque le ministre de la Justice refuse de nous dire combien le rapatriement de notre constitution va nous coûter, j'aimerais poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor.

* * *

LA CONSTITUTION

LE COÛT DU RAPATRIEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le président du Conseil du Trésor a-t-il mené une étude de rentabilité sur le rapatriement de la Constitution? Jusqu'à présent, la proclamation nous a coûté 1.8 million; peut-il nous donner une idée de ce que sera le coût total?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, comme la question du député exige une réponse détaillée, il ferait mieux de l'inscrire au *Feuilleton*. Je m'empresserai alors de lui fournir toutes les données possibles.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'APPLICATION AUX CONGÉDIEMENTS DE LA BRITISH COLUMBIA TELEPHONE COMPANY

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. L'été dernier, la British Columbia Telephone Company a annoncé qu'elle congédiait 1,800 employés. Ces employés ont été congédiés sans bénéficier du préavis prévu dans le Code canadien du travail, la compagnie invoquant le fait que les règlements de Travail Canada le lui permettaient. Par la suite, un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté ces prétentions, mais la décision était à peine rendue que le gouvernement s'est empressé de supprimer cette disposition des règlements.